

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 2 décembre 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande d'aide financière – Sentiers de l'Estrie
 - 5.2 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
 - 5.3 Campagne de financement Grand défi Desjardins
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Projet de développement économique – CDSE
 - 6.1.2 Modification au budget 2019 et surplus affecté des surplus budgétaire
 - 6.1.3 Calendrier des réunions 2020
 - 6.1.4 Annulation de carte de crédit Rona commerciale
 - 6.1.5 Registre public des déclarations des élus
 - 6.1.6 Fonds de redevances du Fonds vert
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Municipalisation rue du Domaine
 - 6.2.2 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et géomatique
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Adoption mise à jour de la Politique familiale de Stoke
 - 6.5.2 Achat mobilier de parcs projet Parc Phaneuf
 - 6.5.3 Fonds de développement du territoire 2019-2020
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Nomination maire suppléant 2020
 - 6.6.2 Substitut du maire à la MRC du Val-Saint-François
 - 6.6.3 Formation directrice générale
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Demande d'aide financière – Formation des pompiers volontaires
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Chemins non-ouverts hiver 2019-2020
 - 6.8.2 ~~Virée 4^e rang est – entretien~~
 - 6.8.3 Virées sur propriétés privées
 - 6.8.4 Utilisation de terrain pour service de sécurité incendie
 - 6.8.5 Défaut à l'entente de déneigement
7. Remise des rapports des officiers municipaux
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
 - 9.1 Approbation budget 2019 Office municipal d'habitation
10. Avis de motion
11. Règlements
12. Invitations
 - 12.1 Souper spaghetti – École Notre-Dame des Champs
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

« L'art lave notre âme de la poussière du quotidien »

Pablo Picasso

N° 2356

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 2 décembre, à 19h.**

Sont présents : le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Steeves Mathieu, Daniel Dodier et Mario Carrier.

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-265

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-266

D'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2019 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 novembre 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande d'aide financière – Sentiers de l'Estrie

ATTENDU QUE les projets des Sentiers de l'Estrie cadrent avec la vision et les valeurs de la municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE les projets des Sentiers de l'Estrie ont un fort potentiel touristique et d'attraction et de rétention;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-267

D'accorder une aide financière de 5 000\$ pour 2020 dont une partie sera prise à même l'excédent du poste budgétaire 2019 prévu pour la promotion et le développement des Monts Stoke.

De prévoir un budget d'au moins 3 000\$ annuellement pour les années futures.

D'exiger la réception des états financiers annuels et du rapport des activités de l'organisme à la satisfaction de la municipalité avant de procéder au paiement de l'aide annuellement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local.

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

La capacité de payer des municipalités;
L'accès difficile aux programmes existants;
Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
La pérennité des infrastructures.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-268

QUE la municipalité de Stoke appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Stoke participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

La capacité de payer des municipalités;
L'accès difficile aux programmes existants;
Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député François Jacques afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le maire, Luc Cayer, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Campagne de financement Grand défi Desjardins

ATTENDU QU'un projet de campagne de financement pour des projets émanant des écoles du territoire de la MRC a été initié par Desjardins;

ATTENDU QUE Desjardins demande l'implication des municipalités dans le projet;

ATTENDU QUE ce projet sera profitable pour l'école Notre-Dame-des-Champs.

Rés. 2019-269

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

DE verser 2 977\$ à la campagne Grand défi Desjardins, soit 1\$ par habitant.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 *Projet de développement économique – CDSE*

ATTENDU la tenue d'une séance d'information publique concernant des projets de développement économique pilotés par la CDSE;

ATTENDU QUE la réponse des citoyens présents à cette séance d'information publique a été positive;

ATTENDU QUE la CDSE a présenté un projet auprès de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-270

DE donner un accord de principe au cautionnement du projet de condos commerciaux le tout sujet à l'approbation des documents pour soutenir la demande de prêt et son cautionnement à la satisfaction de la municipalité.

DE mandater la directrice générale à entamer les procédures pour une demande d'autorisation de cautionnement auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque les obligations auront été rencontrées, que les documents de financement complétés mais non signés seront disponibles et qu'une entente aura été signée entre les parties le tout à la satisfaction de la municipalité.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

6.1.2 *Modification au budget 2019 et surplus affecté des surplus budgétaires*

ATTENDU QUE la directrice générale demande certaines modifications au budget;

ATTENDU QUE le conseil a constaté certains surplus budgétaires dans certains postes et que ces sommes seront utilisées dans les années subséquentes;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté aux élus un tableau reflétant les modifications et les surplus à être affectés.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-271

D'autoriser la directrice générale à modifier le budget 2019 selon le tableau présenté.

D'autoriser la directrice générale à créer des postes pour le surplus affecté des postes identifiés dans le tableau présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 *Calendrier des réunions 2020*

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-272

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires qui débiteront à 19 heures :

Lundi 13 janvier 2020	Lundi 6 juillet 2020
Lundi 3 février 2020	Lundi 3 août 2020
Lundi 2 mars 2020	Mardi 8 septembre 2020
Lundi 6 avril 2020	Lundi 5 octobre 2020
Lundi 4 mai 2020	Lundi 2 novembre 2020

Lundi 1er juin 2020

Lundi 7 décembre 2020

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.4 *Annulation de carte de crédit Rona commerciale*

ATTENDU QUE les cartes de crédit RONA commerciales ne sont plus utilisées par le personnel autorisé.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

DE demander l'annulation des cartes auprès de l'émetteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.5 *Registre public des déclarations des élus*

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2018.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

6.1.6 *Fonds de redevances du Fonds vert*

ATTENDU QUE la municipalité peut recevoir annuellement, selon les performances de réduction de matières enfouies et d'augmentation du recyclage, une redevance;

ATTENDU QUE cette redevance devrait être utilisée pour des projets liés à l'environnement et/ou en développement durable.

ATTENDU QUE cette redevance est reçue en décembre à la fin de l'année financière.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

D'autoriser la directrice générale à créer un fonds réservé avec ces redevances qui pourra être utilisés ultérieurement pour les projets en environnement et/ou en développement durable.

QUE l'utilisation du Fonds soit conditionnelle à une résolution du conseil en ce sens.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 *Municipalisation rue du Domaine*

ATTENDU QUE les travaux de construction des rues du développement Havre champêtre ont été effectués en conformité avec les plans et devis et sous la recommandation de la firme FNX Innov qui a constaté la conformité.

ATTENDU QUE l'acceptation finale des travaux a lieu au moins un an après la date de leur acceptation provisoire et que le promoteur a demandé cette acceptation au moins vingt jours d'avance;

ATTENDU QUE l'ingénieur a fait une inspection finale des travaux et le promoteur est avisé des réparations jugées nécessaires et que celles-ci ont été effectuées;

ATTENDU QUE le Promoteur s'engage à vendre à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1,00 \$), les lots formant l'assiette des rues dans le secteur prévu à la présente entente et incluant les infrastructures construites par le promoteur, les passages piétonniers et servitudes s'y rattachant dans les trente jours suivant l'acceptation finale, par la Municipalité, des travaux visés par la présente entente, sur recommandation de l'ingénieur;

ATTENDU QUE le Promoteur s'engage, de plus, à vendre à la Municipalité les lots formant l'assiette des rues, décrites à la présente entente, libres de toutes taxes

Rés. 2019-273

Rés. 2019-274

municipales ou scolaires avec garantie contre tous troubles et évictions et quitte de toutes charges, hypothèques et privilèges qui pourraient ou auraient pu les grever;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit le notaire instrumentant et assume les frais relatifs à l'acte notarié.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-275

QUE la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à signer le certificat de réception définitif des ouvrages.

QUE la Municipalité de Stoke devienne propriétaire de la rue du Domaine, des passages piétonniers et servitudes s'y rattachant, s'il y a lieu.

QUE la Municipalité mandate l'étude de notaire de son choix à préparer les documents d'acquisition de la rue.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et géomatique

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil	50 \$/heure
Ressource cartographique et support technique	30 \$/heure

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-276

D'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

De réserver un montant de 1 350 \$ pour l'année 2020 selon la répartition suivante : 35 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 25 heures pour la ressource cartographique et support technique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.5 Loisirs

6.5.1 Adoption mise à jour de la Politique familiale de Stoke

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke avait entrepris la mise à jour de sa Politique familiale en 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu du Ministère de la famille une aide financière pour la mise à jour et le lancement de cette politique.

ATTENDU QU'un comité piloté par la coordonnatrice aux loisirs composé de citoyens et d'élus s'est réuni à plusieurs reprises dans le but de réviser la politique familiale;

ATTENDU QUE la municipalité avait retenu les services d'une consultante externe pour faire la collection d'informations, rédiger les documents afférents à la mise à jour de la politique;

ATTENDU QUE la consultante a remis le document avec les principes directeurs, axes et objectifs de la politique et un plan d'actions 2020-2022.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-277

D'adopter les principes directeurs, axes et objectifs proposés pour la rédaction finale du document.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 Achat mobilier de parcs projet Parc Phaneuf

ATTENDU QUE des sommes ont été budgétées et réservées pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité de loisirs recommande l'achat d'un mobilier de jeux pour le parc Phaneuf pour les 0-12 ans;

ATTENDU QUE la promesse d'achat du mobilier de jeux de parcs en 2019 fait bénéficier la municipalité d'un rabais substantiel.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-278

De faire la commande d'un mobilier de jeux pour la somme de 25 000\$ maximum, taxes et installation incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.3 Fonds de développement du territoire 2019-2020

ATTENDU QU'une somme de 15 000\$ est réservée dans le Fond de développement du territoire pour la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE la Municipalité veut mettre à niveau le parc Phaneuf, projet qui s'inscrit dans le programme FDT.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-279

DE confirmer à la MRC que le montant réservé de 15 000\$ sera utilisé pour la mise à niveau du Parc Phaneuf à réaliser en 2019-2020.

D'autoriser la directrice générale à présenter et signer toute demande à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Nomination maire suppléant 2020

ATTENDU QUE le Code municipal, article 116, mentionne que la Municipalité peut nommer un maire suppléant en tout temps, lequel remplit les fonctions du maire en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations d'y rattachant;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-280

QUE la conseillère Lucie Gauthier soit nommée maire suppléant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Substitut du maire à la MRC du Val-Saint-François

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 210.24 et 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-281

DE nommer le conseiller Steeves Mathieu à titre de substitut du maire à la MRC du Val-Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 *Formation directrice générale*

ATTENDU QU'un rabais de 15% est appliqué si l'inscription est effectuée avant le 15 décembre.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre la formation suivante : «L'accès à l'information et protection des informations personnelles en contexte municipal» à l'hiver 2020 au coût de 277\$ plus taxes.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Demande d'aide financière – Formation des pompiers volontaires*

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Stoke désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Stoke prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val Saint-François.

Rés. 2019-282

Rés. 2019-283

6.8 Voirie

6.8.1 Chemins non-ouverts hiver 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-284

D'approuver la liste suivante des chemins non-ouverts pour l'hiver 2019-2020 :

13 ^e Rang Est	Chemin Coutu	Chemin Desaulniers
Chemin Baillargeon	Rue de la Cachette	Chemin de la Rivière
Chemin de la Domtar	Chemin de la Glacière	Chemin Loiselle
Chemin Perreault	Rue de la Pommeraie	

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Virée 4^e rang est – entretien- ANNULÉE

6.8.3 Virées sur propriétés privées

ATTENDU QUE la municipalité a des ententes avec des propriétaires pour l'utilisation d'une partie de leur terrain en tant que virée durant la saison hivernale.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-285

D'autoriser la directrice générale à payer les sommes dues aux propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.4 Utilisation de terrain pour service de sécurité incendie

ATTENDU QUE la municipalité a des ententes avec des propriétaires pour l'utilisation d'une partie de leur terrain pour des besoins municipaux.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-286

D'autoriser la directrice générale à payer les sommes dues aux propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.5 Défait à l'entente de déneigement

ATTENDU QUE la municipalité a, suivant un processus d'appel d'offres, octroyé un contrat de déneigement à Demco déneigement lequel contrat prévoit l'émission d'avis de défaut dans certaines circonstances;

ATTENDU QUE conformément au contrat, un avis de défaut a été envoyé à Demco déneigement le 14 novembre dernier;

ATTENDU QUE le représentant de Demco déneigement a rencontré les représentants de la municipalité à ce sujet et exposé sa position.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-287

DE maintenir l'avis de défaut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 30 novembre 2019.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer

périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-288

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 304 092\$ et détaillé comme suit :
Opérations courantes payées 43 477.99 \$ Opérations courantes à payer: 215 441.42 \$
Salaires payés : 45 072.59 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1 Approbation budget 2019 Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'OMH du Val Saint-François doit obtenir l'approbation de ses prévisions budgétaires 2019 - révisé par la municipalité de Stoke.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-289

QUE la municipalité de Stoke approuve les prévisions budgétaires soumises en date du 11 novembre 2019 et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et participe au financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI) représentant la somme de 4 076 \$ pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

11. Règlements

12. Invitations

12.1 Souper spaghetti – École Notre-Dame-des-Champs

Jeudi, le 19 décembre prochain, aura lieu le souper spaghetti de l'école Notre-Dame-des-Champs.

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 19h 50.

Rés. 2019-290

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire